



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Etats-Unis

Question écrite n° 29687

Texte de la question

M. François Loncle attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur l'attitude de la France au regard du respect des conventions internationales signées ou ratifiées par nos partenaires économiques, et pour certains, nos alliés militaires dans un combat mené au nom des droits de l'homme. Les USA pour exemple, n'ont ratifié qu'en 1992, le Pacte relatif aux droits civils et politiques. Pourtant, dans ce pays, la peine capitale est toujours appliquée aux condamnés qui étaient mineurs au moment du crime. C'est ainsi que Jean Sellers a été exécuté le 4 février dernier ; il n'avait que 16 ans quand il a commis les faits. De plus, les membres d'Amnesty International semblent préoccupés à juste titre par les problèmes de torture et de détention arbitraire que rencontrent les citoyen(ne)s de ce pays. Ils souhaitent que le gouvernement américain autorise un rapporteur de la commission des Droits de l'Homme des Nations unies, à mener une enquête sur ces questions fondamentales. La France est engagée aux côtés des USA dans une opération militaire d'envergure, qui ne cesse de nous rappeler notre devoir commun de lutter pour le respect de la personne humaine. C'est pourquoi il lui demande si notre pays compte faire entendre ses positions sur les agissements illégaux des USA envers une certaine catégorie de sa population, au sein des instances européennes et « Onusiennes » ; il souhaite bien sûr avoir communication des ces positions et des voies empruntées pour les faire connaître.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu rappeler mon attention sur la situation des droits de l'homme aux Etats-Unis, et en particulier sur l'application de la peine de mort. La France, tant dans ses relations bilatérales qu'au sein des organes des Nations Unies, veille à ce que soient rappelées l'universalité et l'indissociabilité des droits de l'homme et l'obligation pour tous les Etats d'en assurer la protection sans distinction d'origine, de sexe, de race ou de religion, et de respecter scrupuleusement les normes juridiques auxquelles ils ont accepté d'adhérer. S'agissant des Etats-Unis, la France et ses partenaires de l'Union européenne sont très attentifs à la question de la peine de mort, son abolition faisant en effet partie des priorités des Quinze en matière de droits de l'homme. Aussi, des démarches sont-elles effectuées chaque fois que la situation le justifie, comme cela a été encore le cas récemment. La question de la peine de mort et du respect des normes humanitaires et du droit international a également été inscrite à l'ordre du jour du dialogue entre l'Union européenne et les Etats-Unis. Les Quinze entendent bien ne pas relâcher leurs efforts et leurs pressions pour que la peine de mort soit universellement abolie. A cet égard, dans le cadre de la commission des droits de l'homme des Nations Unies qui s'est réunie à Genève du 22 mars au 30 avril 1999, l'Union européenne a fait adopter un projet de résolution sur la peine de mort qui recommande que la peine de mort ne soit pas appliquée aux délinquants mineurs au moment des faits, ni aux femmes enceintes et aux personnes retardées mentales. Ce texte a également été renforcé par un paragraphe sur l'extradition qui « demande aux pays ayant reçu une demande d'extradition concernant une personne qui encourt la peine de mort de se réserver explicitement le droit de refuser l'extradition s'ils ne reçoivent pas des autorités compétentes de l'Etat demandeur des assurances concrètes que la peine capitale ne sera pas appliquée ». Dans cette même enceinte, nous avons coparrainé une résolution sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires, présentée par la Suède, qui demande au rapporteur spécial de veiller

à ce que les pays qui continuent à appliquer la peine de mort se conforment aux normes internationales établies dans le cadre des mécanismes des droits de l'homme.

Données clés

Auteur : [M. François Loncle](#)

Circonscription : Eure (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29687

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mai 1999, page 2753

Réponse publiée le : 21 juin 1999, page 3785